

Parlement, avec des hommes qui occupent une haute position financière en Europe, aux États-Unis et au Canada, pour construire rapidement et exploiter permanentement cette grande entreprise nationale. Le contrat et les documents qui s'y rattachent vous seront soumis sans délai, et je vous prie d'y donner le plus tôt possible toute votre attention.

C'est dans ce but que je vous ai convoqués avant l'époque ordinaire, car rien ne peut être fait par les entrepreneurs pour exécuter leurs travaux et, de même, aucun arrangement permanent pour l'organisation d'une immigration systématique de l'Europe vers les territoires du Nord-Ouest ne peut être complété tant que le Parlement n'aura pas arrêté un programme au sujet du chemin de fer. La construction des sections de la ligne qui sont actuellement données à l'entreprise, a régulièrement avancé. Deux nouvelles sections ont été récemment ouvertes au trafic, l'une de Winnipeg au Portage de la Prairie, l'autre du lac Travers à Kiwatin, de sorte que nous avons maintenant 264 milles en exploitation.

Vous serez heureux d'apprendre que les mesures prises pour exploiter avec économie les chemins de fer de l'Intercolonial et de l'Île du Prince-Edouard, ont eu pour résultat de réduire considérablement l'excédant des dépenses sur les recettes. Le trafic sans cesse augmentant nous permet d'espérer que pendant l'année courante, nous pourrions équilibrer les dépenses et les recettes de ces chemins de fer.

J'ai la satisfaction de vous apprendre que le gouvernement de Sa Majesté a généreusement cédé au Canada, dans le but d'en faire un vaisseau-école, la corvette à vapeur "Charybdis," récemment revenue de croisière des mers de la Chine. La correspondance à ce sujet vous sera soumise.

J'ai eu bon, considérant que le travail des employés publics devient de jour en jour plus onéreux par suite du développement du pays, et aussi pour mieux organiser le service, d'instituer une commission royale chargée d'étudier toute la question, et de faire ensuite rapport. J'espère que le rapport des commissaires vous sera soumis prochainement; je vous prie d'y donner une attention toute particulière, ainsi qu'à la réforme toute entière du service public.

Il vous sera soumis un projet de loi pourvoyant à l'extension des frontières de la province de Manitoba.

À l'ouverture de la dernière session, j'ai attiré votre attention sur le fait que la source ordinaire d'approvisionnement des sauvages du Nord-Ouest avait entièrement fait défaut; ce malheureux état de choses a continué cette année et a nécessité, par conséquent, des dépenses considérables afin d'empêcher une famine complète parmi eux. Toutefois, plusieurs tribus se sont déjà livrées à la culture des terres de leurs réserves et au soin de leur bétail. Aucun effort ne sera épargné pour engager la population indigène à se livrer exclusivement à l'agriculture.

Messieurs de la Chambre des Communes.

Les comptes de l'année dernière, et le budget de l'année prochaine vous seront soumis. J'ai lieu de croire que vous trouverez que le budget a été préparé avec toute l'économie possible sans nuire au bon fonctionnement du service public.

Vous apprendrez, avec plaisir, que le tarif actuel a non-seulement favorisé le développement des manufactures et des autres productions du pays, mais qu'il a encore tellement augmenté le revenu fédéral, qu'il est maintenant hors de tout doute que les recettes de l'exercice courant excéderont les dépenses imputables au revenu consolidé.

Honorables Messieurs du Sénat;

Messieurs de la Chambre des Communes :

Plusieurs mesures importantes vous seront soumises, entr'autres des projets de loi à l'effet de pourvoir à la liquidation des banques et compagnies légalement constituées, devenues insolubles; à la modification de l'Acte des chemins de fer de 1879; à la révision et la refonte des lois relatives aux chemins de fer du gouvernement, et à la modification et l'amendement, sous plusieurs rapports, des lois criminelles.

Je suis heureux de vous annoncer que nous avons maintenant grand espoir de réussir à établir un meilleur mode de naturalisation des immigrants allemands. Il sera soumis à votre considération un projet de loi à cet effet, ainsi que tous les documents qui s'y rapportent.

Je ne doute pas que vous ne donniez toute votre attention aux sujets que je viens de mentionner, ainsi qu'à tout ce qui peut affecter la prospérité et le bien-être du Canada.

RAPPORT DU BIBLIOTHECAIRE.

M. L'ORATEUR soumet à la Chambre, le rapport du bibliothécaire du Parlement sur l'état de la bibliothèque.

DISCOURS DE SON EXCELLENCE.

Sir JOHN A. MACDONALD propose que le discours de Son Excellence le gouverneur général soit pris en considération demain.

Motion adoptée.

COMITÉS SPÉCIAUX PERMANENTS.

Sir JOHN A. MACDONALD propose :

"Que des comités permanents de cette Chambre pour la présente session, soient nommés pour les objets suivants : 1. Privilèges et élections; 2. Lois expirantes; 3. Chemins de fer, canaux et télégraphes; 4. Bills privés; 5. Ordres permanents; 6. Impressions; 7. Comptes publics; 8. Banques et commerce; 9. Immigration et colonisation;—et que ces comités soient autorisés à s'enquérir de tous les sujets et choses qui leur seront renvoyés par la Chambre, et de faire rapport de temps à autre de leurs observations et opinions sur ces matières et choses, et à envoyer quérir personnes et papier.

Motion adoptée.

AJOURNEMENT.

Sir JOHN A. MACDONALD propose l'ajournement de la Chambre.

M. BLAKE. L'honorable monsieur trouvera peut-être à propos maintenant de dire quand il se propose de déposer sur le bureau de la Chambre les pièces mentionnées dans l'adresse—les papiers relatifs au contrat du chemin de fer du Pacifique.

Sir JOHN A. MACDONALD. Immédiatement après que l'adresse en réponse au discours du Trône aura été adoptée.

M. BLAKE. Et peut-être l'honorable monsieur dirait-il si ces pièces comprennent quelques autres offres et correspondance se rattachant à aucun autre offre que le contrat qui a été passé.

Sir JOHN A. MACDONALD. Je ne suis pas prêt à répondre à cela.

M. MACKENZIE. Seriez-vous assez bon, M. le Président, de dire pour quelle raison M. Patrick a été mis à la retraite? La chose a-t-elle été recommandée par vous parce qu'il était impropre au service? A-t-il donné sa démission? Ou comment en a-t-on agi à son égard?

M. L'ORATEUR. La commission du service intérieur a recommandé la mise à la retraite de M. Patrick, parce qu'elle considérait que la santé de cet officier ne lui permettait pas de remplir ses fonctions durant cette session.

M. MACKENZIE. D'après mes informations, M. Patrick ne se suit pas dans un tel état de santé. J'aimerais à savoir comment les membres de la commission ont découvert la chose.

M. L'ORATEUR. Il paraît que le patient ne connaît pas son propre état, et l'assertion de l'honorable député que M. Patrick ne se croit pas impropre au service est, peut-être, la meilleure preuve qu'il n'aurait pas été capable de remplir ses fonctions durant cette session.

M. ANGLIN. J'ai eu le plaisir de rencontrer M. Patrick aujourd'hui, et, d'autant que je puis en juger, je ne l'ai jamais vu se porter mieux, sous le rapport physique ou sous le rapport intellectuel.

La motion est adoptée.

La Chambre s'ajourne,
à 3 40 p. m.